



AVIS DE PROMULGATION

À tous les contribuables concernés de la Municipalité de Sainte-Claire, Comté de Bellechasse.

Avis vous est par les présentes donné, par le soussigné, directeur général/greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Sainte-Claire, Comté de Bellechasse, que lors de l'assemblée ordinaire tenue le 2 mars 2026, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-768

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-768 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2022-719 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES ÎLOTS DE CHALEUR

Que tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la municipalité au 135, rue Principale, Sainte-Claire, et ce pendant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Que ledit règlement numéro 2026-768 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Claire, ce 23^e jour de mars 2026.

Le directeur général/greffier-trésorier adjoint,



Simon Roy

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général/greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Sainte-Claire, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie de cet avis au bureau municipal le 23 mars 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 23^e jour de mars 2026.

Le directeur général/greffier-trésorier adjoint



Simon Roy